

Pas de taxe sur le photovoltaïque

Ces 7 et 8 juin, certains médias ont relayés une information sur une **possible taxe photovoltaïque**. Il y est fait mention de 200 euros en moyenne par ménage et ce à partir de 2018.

TECHNO HUB.be vous aide à y voir plus clair.

Les médias ont relayés une information sur une possible taxe photovoltaïque. Il y est fait mention de 200€ en moyenne/ménage et ce à partir de 2018. TECHNO HUB.be vous aide à y voir plus clair.

1/ Il ne s'agit pas d'une taxe

Avant toute chose, il est important de préciser qu'il ne s'agit pas d'une taxe mais bien d'un tarif de prélèvement (ou d'une redevance) pour l'utilisation de l'infrastructure du réseau (les câbles).

Ce tarif, si il était appliqué, logiquement, dépendrait donc du prélèvement sur le réseau (comme appliqué actuellement) ou à l'inverse, de l'injection effective de chaque ménage dans le réseau.

► On parle d'**auto-consommation** lorsque la **production d'électricité des panneaux est directement utilisée** sur place (et donc qu'elle n'est pas ré-injectée dans le réseau).

Aujourd'hui, en Belgique on pratique l'autocompensation càd. Que 1kWh injecté permet un prélèvement ultérieur de 1 kWh sans intervention tarifaire, c'est extraordinaire de simplicité.

Dans d'autres pays, l'injection est rémunératrice (moins que le prélèvement, en général mais... dans certaines combinaisons il est possible de revendre plus cher que d'avoir acheté...)

C'est vraisemblablement dans cette optique que le producteur d'énergie risquerait de devoir participer à l'utilisation du réseau de distribution...

Vous êtes producteurs ou souhaitez le devenir, vous gagnerez toujours, mais il est possible que votre avantage tienne partiellement compte de ce que vous utiliserez comme infrastructure communautaire.

2/ Rien n'est décidé

Le gouvernement wallon prépare actuellement un **projet de décret** qui devra ensuite être soumis au vote du parlement. Le parlement peut donc tout à fait rejeter ce projet de décret.

De plus, les propriétaires de panneaux photovoltaïques et notamment l'ASBL Touche Pas à mes Certificats Verts (TPCV) déposeront un recours contre ce tarif.

Il serait regrettable de constater le pas en arrière que représenterait l'entrée en vigueur d'une telle redevance; alors que les gouvernements wallons de l'époque avaient justement écarté l'hypothèse de toute participation financière et cela, dans le but de soutenir la filière du photovoltaïque.

3/ Un investissement qui reste rentable

Aujourd'hui la prime photovoltaïque (Qualiwatt), qui a remplacé les certificats verts, intègre déjà dans le montant octroyé une possible participation dans le tarif réseau.

Pour rappel, la prime Qualiwatt actuelle propose une **rentabilité garantie de 6,5%** et un temps de retour de 8 ans maximum, ce qui reste excellent. Sans compter l'amélioration de votre PEB et l'augmentation de valeur de votre bien.

4/ L'auto-consommation comme Solution

Quoi qu'il en soit, l'idée d'**auto-consommer un maximum sa production photovoltaïque chez soi est LA solution positive**. Pensez par exemple à faire fonctionner vos appareils ménager au moment les plus lumineux/productif de la journée. (smartgrid)

Il existe également des solutions avec des **ballons thermodynamiques** (production d'eau chaude sanitaire), chauffage à accumulation, frigos et surgélateurs à accumulation ou nos systèmes de **batterie TECHNO POWER - NIKOLA-E 4.8** pour maximiser l'utilisation sur place de l'énergie produite.